

TERRES Audoises

Le magazine de la Chambre d'agriculture de l'Aude



Dossier S'INSTALLER dans l'Aude

N° 4 SEPTEMBRE 2019


AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AUDE

S'installer en agriculture, c'est concrétiser un projet professionnel ; c'est aussi bâtir un projet de vie. Toute installation doit donc être mûrement réfléchie et chaque porteur de projet doit se donner les moyens de mettre en œuvre son projet dans les meilleures conditions.

Aujourd'hui notre population d'agriculteurs vieillit, et le rythme s'accélère. Il devient nécessaire d'installer de nouveaux exploitants afin de poursuivre le travail et de faire perdurer la passion. En 2019 il n'existe plus de profil type pour s'installer. Plus besoin d'avoir une filiation agricole pour monter un projet. La Chambre d'agriculture accompagne depuis toujours les futurs installés, mais la diversification des profils et des parcours d'installation nous oblige à évoluer dans notre accompagnement.

Pour construire un projet d'installation en 2019, il faudra se tester, se former, rencontrer les acteurs du monde agricole. Mais aujourd'hui le consommateur exige que l'agriculture soit innovante et toujours plus respectueuse des équilibres naturels. À chacune de ces étapes-là Chambre agriculture, via ses conseillers spécialisés, accompagne les futurs exploitants vers la réussite de leur projet.

Vous trouverez dans ce numéro de « Terres audoises » de nombreux témoignages de jeunes installés et un dossier riche en information autour de la thématique de l'installation/transmission, axe fort de la nouvelle équipe dernièrement élue.

Parmi les autres sujets de ce numéro, j'insisterai plus particulièrement sur le travail considérable du réseau MESE Occitanie autour de la valorisation des boues urbaines qui montre que le monde agricole est aussi lié à l'urbain dans une complémentarité « gagnant-gagnant ».



Nous avons pu enfin procéder à l'embauche d'une conseillère spécialisée en maraîchage bio et conventionnel, répondant ainsi aux nombreuses demandes de diversification et permettant ainsi à de nombreux agriculteurs de retrouver de la valeur ajoutée sur leur exploitation.

Enfin, la viticulture voit un développement considérable de la certification HVE, véritable reconnaissance de la performance environnementale des vignerons.

Comme à chaque fois ce numéro est là pour fédérer les agriculteurs autour d'un objectif commun : construire l'agriculture de demain. Ce ne sera pas possible sans la mobilisation de toutes les énergies incluant la Chambre d'agriculture et tous ses partenaires. Je vous en souhaite une bonne lecture

Philippe Vergnes
Président de la Chambre d'agriculture de l'Aude

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Vergnes', written in a cursive style.



CREATION D'UN ESPACE TEST
AGRICOLE TERRITORIAL

2 | LA DIVERSIFICATION



LE CONTROLE DE PERFORMANCE

4 | LA HAUTE VALEUR
ENVIRONNEMENTALE



L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX

6 | AGRI TOUR 2019



MISSIONS D'EXPERTISE ET DE SUIVI
DES EPANDAGES

1 | CRÉATION D'UN ESPACE TEST AGRICOLE TERRITORIAL

FRUIT D'UN TRAVAIL COLLECTIF

A travers son programme Grand Narbonne Agriculture, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne a inscrit l'installation de nouveaux agriculteurs et le développement des circuits alimentaires de proximité parmi ses priorités. Notamment, elle souhaite proposer un accompagnement spécifique aux porteurs de projets en production maraîchère, fruitière et horticole, sur le territoire narbonnais afin de répondre à la demande locale, à travers la création d'un Espace Test Agricole.

Cette réflexion est le fruit d'un travail collectif associant le CFPPA des Pays d'Aude, la Chambre d'agriculture de l'Aude, l'ADEAR de l'Aude, l'espace test Graines de Paysan et la SAFER.



Contact :
Claudine VIBERT
06 83 69 84 63
claudine.vibert@aude.
chambagri.fr

OBJECTIFS

- **Répondre au besoin de pratique sur le terrain** des candidats à l'installation en maraîchage et arboriculture, notamment issus des formations BPREA du CFPPA des Pays d'Aude,
- **Sécuriser leur parcours d'installation** par un accompagnement et une insertion dans le réseau socio-professionnel local,
- Offrir la possibilité aux candidats de **tester leur projet** en limitant les risques,
- **Diversifier les outils** d'accompagnement à l'installation sur le territoire,
- **Structurer les partenaires** de la formation agricole, de la profession, les structures d'accompagnement et les collectivités territoriales autour d'un projet fédérateur.

FINALITÉS

- Déboucher à court et moyen termes sur la **création et la reprise d'exploitations** maraîchères et fruitières sur le territoire du Grand Narbonne,
- **Récréer des ceintures vertes** maraîchères péri-urbaines,
- **Développer une offre alimentaire** de proximité pour répondre aux besoins de la population locale et de la restauration hors domicile.

Après plusieurs années de recherche, le Grand Narbonne s'est ainsi porté acquéreur en novembre 2018, du domaine des jardins du Ribayrot, une ancienne exploitation maraîchère tombée en déshérence, située aux portes de la ville de Narbonne. Il est composé de bâtiments et de 5 ha de terres et nécessite d'être entièrement réhabilité et équipé pour lui redonner sa vocation agricole et permettre l'accueil des entrepreneurs à l'essai.

Mi 2019, seront débutés les travaux de débroussaillage et d'aménagement des parcelles,

3 à 4 porteurs de projet en maraîchage biologique accompagnés vers une installation viable et durable sur le territoire.

du réseau hydraulique, des serres et du bâtiment. Ce site permettra à partir de 2020 d'accueillir simultanément 3 à 4 porteurs de projet en maraîchage biologique et qui seront accompagnés vers une installation viable et durable sur le territoire. La recherche des porteurs de projets débutera fin 2019. Dans un second temps, un lieu test complémentaire sera créé sur le plateau du Quatorze à Narbonne orienté vers l'arboriculture et les plantes à parfum aromatiques et médicinales en agriculture biologique.

Sur ce projet **la Chambre d'agriculture est l'un des partenaires à l'initiative du projet**. Depuis 2012, elle accompagne le Grand Narbonne à travers :



L'**expertise agronomique** de 6 sites sur le Grand Narbonne pour évaluer les possibilités d'implantation de l'espace test



La participation à la **structuration juridique et fonctionnelle** de l'espace test



La réalisation d'une **Etude de marché** pour la commercialisation en circuits courts sur le territoire du Grand Narbonne



L'**appui technique** pour la réalisation des travaux de réhabilitation du site

LA DIVERSIFICATION

EN MARAÎCHAGE ET PLANTES À PARFUMS AROMATIQUES ET MÉDICINALES (PPAM)

Depuis plusieurs années, la demande de fruits et légumes de proximité, que ce soit en circuits courts ou de demi-gros, en bio ou en conventionnel, est en augmentation. La consommation croissante de produits issus de PPAM et la recherche de produits de qualité tendent à développer également cette filière sur le département.

Ces demandes et le contexte économique parfois difficile d'autres filières poussent des exploitations audoises à se diversifier en PPAM et/ou en cultures légumières/maraîchage.

Quels facteurs prendre en compte avant de lancer une diversification sur son exploitation ?



LA COMMERCIALISATION

C'est un des aspects essentiels du projet. Quel(s) type(s) de circuit, quel(s) acheteurs, quel(s) produit, quelles quantités ?

Le nombre d'espèces cultivées, la surface à mettre en culture, le temps à y consacrer et les investissements à réaliser seront étroitement liés à cet item.



LE FONCIER

La surface disponible pour le projet est primordiale pour déterminer quels volumes de production vont être concernés. Au-delà de la maîtrise technique qu'il faudra assurer pour parvenir à produire la quantité recherchée, la qualité du sol est aussi à prendre en compte : certains types de sol peuvent être à proscrire selon la culture. Enfin, l'environnement des parcelles est très important : la proximité à des parcelles conventionnelles et les risques de contamination qui en découlent (phytotoxicité et résidus) doivent être pris en compte.



L'ACCÈS À L'EAU

L'eau est une ressource qui conditionne la faisabilité du projet. Pour les PPAM l'irrigation pourra être indispensable à la plantation en fonction des conditions météo. En culture, elle améliorera le rendement. Sans accès à l'eau, le maraîchage semble compromis.



ORGANISATION DU TRAVAIL

Le développement d'une nouvelle activité doit se faire en cohérence avec celle(s) déjà présente(s) sur votre exploitation. Les périodes d'implantation, de récolte mais également les travaux d'irrigation et de soins aux cultures doivent être pris en compte afin de pas entrer en concurrence avec les cultures déjà existantes. Dans tous les cas, l'organisation et la planification des cultures et des actions à mener sont importantes (encore plus en maraîchage diversifié).



MAIN D'ŒUVRE

Le maraîchage est très demandeur en main d'œuvre. Il faut donc disposer de suffisamment de temps de travail pour assurer la nouvelle production (ou envisager l'embauche et ses conséquences en matière de coût).



INVESTISSEMENTS ET AIDES

En fonction du projet, le niveau des investissements est à déterminer (matériel, installations, bâtiments). Des aides sont possibles notamment pour les plantations de PPAM (Occitanie).

Un prévisionnel économique intégrant tous ces éléments (les charges et les produits futurs, de la production à la commercialisation) permettra de mieux analyser la viabilité du projet.

Le cas du bio

Avec une demande croissante en produits bio, cette filière peut être une filière intéressante pour générer plus de valeur ajoutée, à condition de bien maîtriser les enjeux techniques relatifs aux cultures prévues. A noter qu'en PPAM, le marché est plus porteur en bio.

CONVERSION

La conversion peut se faire sur toute l'exploitation ou quelques parcelles. Chaque espèce prévue devra être produite soit en bio soit en conventionnel.

La durée de conversion est de deux ans, années pendant lesquelles vous devrez conduire vos cultures en AB mais vous ne pourrez pas les vendre sous le logo AB. Cette durée peut être raccourcie en fonction des cas (historique de la parcelle) à la suite d'agrément donné par l'organisme de contrôle.

QUELLES AIDES POUR APPUYER MA CONVERSION ?

o **Aides de la PAC** : aides à la conversion en AB et au maintien en AB. Le montant des aides à l'hectare diffère selon la culture en place au moment de la conversion.

	Conversion à l'AB (€/ha)	Maintien à l'AB (€/ha)
PPAM (1)	350	240
Légumes plein champ	450	250
Maraîchage et PPAM (2)	900	600

o **Pass'Expertise Bio** : Diagnostic global d'exploitation pour l'accompagnement pendant 3 ans de votre conversion à l'agriculture biologique par la CA11 (pris en charge à 80% par le conseil régional).



Exemple de 2 exploitations Audoises ayant diversifié leur production

	Atelier PPAM* (Données pour 2 ha d'origan et 2 ha de Thym herboristerie, et 3 ha de lavande huile essentielle)
Produits* *Hors aides	29 600 €
Charges Opérationnelles	10 565 €
Marge Brute	19 035 €
Charge de structure	2 575 €
Temps de travaux	135 à 200 h/ha la première année 50 à 100 h/ha en régime de croisière

*Pour une exploitation agricole qui se diversifie

Source : Chambre Régionale d'Occitanie

	Atelier légumes* (Données pour 4-5 légumes sur 5-8 ha)
Produits* *Hors aides	60 000 €
Charges Opérationnelles	24 000 €
Marge Brute	36 000 €
Charge de structure	12 000 €
Temps de travaux	200 à 800 h/ha selon cultures, mode de production et mécanisation. 1000 à 2000h/ha pour les cultures plus exigeantes

*Pour une exploitation agricole qui se diversifie

Source : Chambre d'agriculture de l'Aude



Des fiches technico-économiques réalisées par la Chambre régionale d'agriculture sont disponibles sur le site internet Occitanie dans l'onglet productions techniques / agriculture biologique / espace ressources bio / ppam

Pour vous aider dans ce questionnement, différents acteurs du monde agricole sont là :

- La **Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie**, avec **Jacky RIQUET** référent régional PPAM
06 74 41 44 62 - jacky.riquet@occitanie.chambagri.fr
- La **Chambre d'agriculture de l'Aude**, avec **Margot DULAIS** conseillère maraichage et PPAM
06 88 95 44 97 - margot.dulais@aude.chambagri.fr

- Le **Biocivam**, avec **Carole CALCET**
Animatrice filières fruits & légumes, plantes aromatiques
04 68 11 79 17 - carole.calcet@orange.fr
- **Association d'installation agricole** : Point accueil installation, Chambres d'agriculture Biocivam, ADEAR



3 | LE CONTRÔLE DE PERFORMANCES

OBJECTIF QUALITÉ

Le Contrôle de Performances a pour objectif de mesurer et d'évaluer les productions, la croissance et la conformation des animaux (viande) en vue d'obtenir des résultats chiffrés qui caractérisent le potentiel génétique de l'animal et de ses parents.

Ce contrôle s'insère dans le programme d'amélioration génétique. Les mesures et les calculs permettent d'établir un certain nombre de documents qui sont utilisés pour comparer les animaux entre eux, au sein du troupeau ou par rapport à l'ensemble des animaux de la race.

Il s'agit d'une adhésion volontaire de l'éleveur, qui répond à la double volonté d'améliorer la qualité des produits et de permettre la vente de reproducteurs agréés source de forte valeur ajoutée. Son objectif est donc double :

- **L'amélioration génétique collective** des qualités d'élevage et de production d'une race donnée
- **L'amélioration des résultats techniques** de l'élevage, des conditions de travail et du revenu de l'éleveur.

La Chambre d'agriculture propose un service payant avec plusieurs formules qui peuvent être adaptées en fonction de la conduite d'élevage. Aujourd'hui, le Pôle Elevage de la Chambre d'agriculture suit en contrôle de performances :

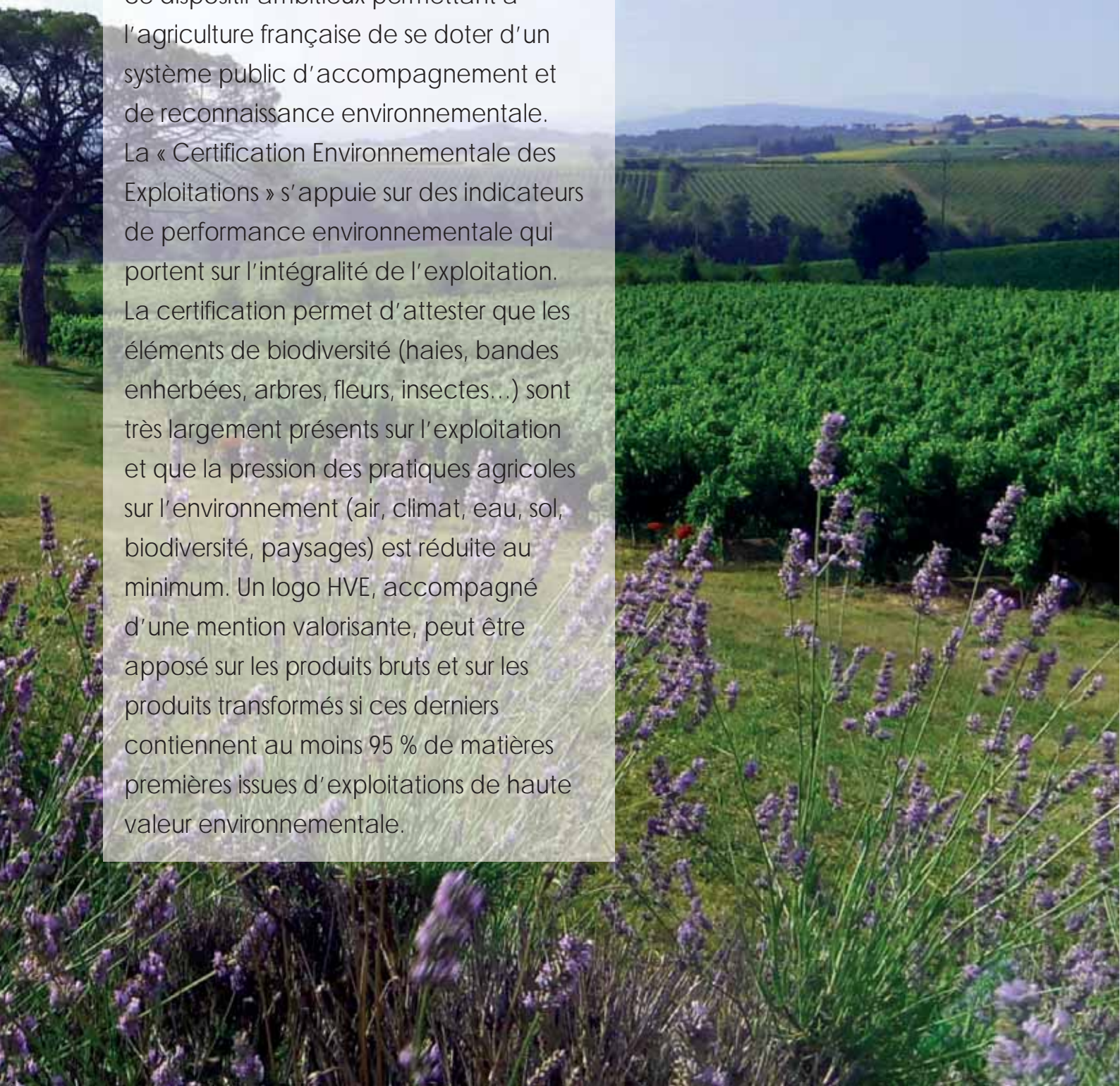
- 75 éleveurs Bovins viande
- 5 éleveurs en bovins lait
- 14 éleveurs en caprins lait
- 12 éleveurs en ovins viande

Depuis le 01 novembre 2018, sous l'impulsion de la réforme du règlement zootechnique européen, tout le dispositif génétique et donc le contrôle de performance, passe sous la responsabilité des organisations de sélection de race (OS). Des travaux sont actuellement en cours au niveau national afin que les OS délèguent le contrôle de performance aux opérateurs historiques (dont les Chambres d'agriculture).

*Contact Claude Descous
Chef du Service Elevage :
claude.descous@aude.chambagri.fr
04 68 11 79 81*

LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

En 2008, le Grenelle de l'Environnement lançait la réflexion pour mettre en place ce dispositif ambitieux permettant à l'agriculture française de se doter d'un système public d'accompagnement et de reconnaissance environnementale. La « Certification Environnementale des Exploitations » s'appuie sur des indicateurs de performance environnementale qui portent sur l'intégralité de l'exploitation. La certification permet d'attester que les éléments de biodiversité (haies, bandes enherbées, arbres, fleurs, insectes...) sont très largement présents sur l'exploitation et que la pression des pratiques agricoles sur l'environnement (air, climat, eau, sol, biodiversité, paysages) est réduite au minimum. Un logo HVE, accompagné d'une mention valorisante, peut être apposé sur les produits bruts et sur les produits transformés si ces derniers contiennent au moins 95 % de matières premières issues d'exploitations de haute valeur environnementale.





UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES VIGNERONS

La Certification HVE comporte 3 niveaux d'exigence.

Le **niveau 1** concerne le respect des pratiques essentielles de la réglementation environnementale. C'est un prérequis nécessaire pour accéder aux autres niveaux. Le **niveau 2** consiste en une obligation de moyens techniques à déployer pour viser le moindre impact environnemental. Il s'agit de respecter un référentiel de 16 exigences de bonnes pratiques autour de 4 thèmes : la biodiversité de l'exploitation, le faible recours aux intrants phytosanitaires et aux engrais, la préservation de la ressource en eau. Le **niveau 3** permet d'obtenir la mention HVE. La performance environnementale de l'exploitation est évaluée à partir d'indicateurs de résultats. C'est au niveau 3 que l'exploitation peut utiliser le logo HVE sur ses bouteilles et ses supports de communication. Cette communication est d'autant plus intéressante que le label HVE bénéficie d'une reconnaissance croissante en grande distribution et à l'export.

Dans l'Aude, la Chambre d'agriculture accompagne les exploitations désireuses de s'engager dans la certification HVE avec pour objectif 100 % de conformité lors des audits réalisés par les organismes certificateurs. Le retour d'expérience montre que l'engagement des agriculteurs dans le dispositif est beaucoup plus efficace lorsque les agriculteurs sont accompagnés par une structure collective (coopérative, syndicat, collectivité territoriale...). Cependant, les indicateurs de performance environnementale sont toujours calculés au niveau de l'exploitation individuelle. La Chambre d'agriculture de l'Aude par le déploiement de ses conseillers sur chaque territoire du département au contact des 49 coopératives viticoles et de l'ensemble des structures collectives, propose toute une série de prestations destinées à accompagner les vignerons vers la certification.

FOCUS : PREMIER PAS VERS LA HVE : LA FORMATION « PASSEPORT VERS LA HVE »

Cette formation en 3 journées permet de comprendre les enjeux de la Certification Environnementale des exploitations et d'identifier les données nécessaires aux 3 niveaux, ainsi que d'organiser sa traçabilité pour alimenter les indicateurs de performance du niveau 3. Il s'agit également, d'identifier les points d'amélioration nécessaires pour viser l'obtention rapide de la certification. Un bilan de l'exploitation au regard des exigences de la conditionnalité des aides PAC est également réalisé. Les sessions de formation sont organisées régulièrement pour des groupes de vignerons indépendants et également pour des adhérents de coopératives. Les structures coopératives accompagnées peuvent envisager un parcours sur-mesure pour leurs adhérents. Les formations sont alors réalisées sur site en petits groupes permettant un temps d'accompagnement dédié avec chacun.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET

<https://aude.chambre-agriculture.fr/gerer-son-exploitation/se-former/toutes-nos-formations/detail-de-la-formation/actualites/11-passeport-pour-la-certification-hve/>

Contact HVE : Nathalie MAILHAC,
Chef du Service Viticulture-Œnologie :
nathalie.mailhac@aude.chambagri.fr
04 68 11 79 61

L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX

SÉCURITÉ MAXIMALE GARANTIE

Mettre en place une identification officielle est une obligation à partir du premier animal détenu et s'impose à tous (éleveurs et particuliers). C'est le premier maillon de la traçabilité. Dotant les animaux d'une véritable carte d'identité individuelle, elle permet le suivi d'une information complète de la naissance de l'animal à l'assiette du consommateur. Sans ces éléments, les animaux ne peuvent pas circuler.

Pour le consommateur, cette identification est garante de la sécurité alimentaire. Cela permet de pouvoir garantir l'origine des animaux, mais aussi d'intervenir rapidement en cas d'épizootie(s) et permettre ainsi une sécurité sanitaire maximale pour le consommateur. Mais c'est aussi un outil indispensable pour les éleveurs en facilitant les transactions, le suivi de la production, la gestion de la santé des troupeaux ou encore la lutte contre le vol.

Par la loi d'orientation agricole de 1996 puis de 2006, l'Etat a confié aux Chambres d'agriculture via les Etablissements de l'Elevage (EdE) la mise en œuvre de l'identification et de la traçabilité des bovins, ovins, caprins, porcins jusqu'à leur mort ainsi que l'enregistrement des ateliers de poules pondeuses. Depuis le début

Quelle que soit l'espèce considérée, le détenteur d'un animal est tenu de l'identifier et de déclarer sa détention et ce dès la première bête détenue.

de l'année 2009, les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales ont mis en commun leurs moyens concernant l'identification des animaux au travers d'un Etablissement de l'Elevage interdépartemental (EdEi), agréé et porté par la Chambre de l'Aude. Cet établissement suit une démarche qualité permettant de garantir un bon fonctionnement de ses services et des prestations proposées aux éleveurs. Bâtie autour du respect scrupuleux de la réglementation dans nos procédures, cette démarche

intègre aussi l'appui aux éleveurs pour l'application de cette réglementation en élevage.

Depuis le 19 décembre 2016 l'EdEi de l'Aude est officiellement déclaré conforme sur les processus d'identification et Certification des Parentés Bovines.

Synel

"Une suite d'outils mobiles au service des éleveurs"

Afin de procéder à l'identification, l'EdEi utilise le logiciel Synel (anciennement SELSO), qui est un outil informatique à destination des éleveurs de bovins, d'ovins ou de caprins facilitant le respect de la réglementation en vigueur, et permettant de

consulter et d'analyser les données des animaux du troupeau. Ce logiciel permet à l'éleveur, une fois le troupeau déclaré, de gérer directement en ligne ses animaux (mouvement, vente, perte...).



Pour les équins, l'identification est gérée par le SIRE de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)



Pour les volailles c'est la DDCSP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) qui gère les immatriculations.



Dossier

S'INSTALLER dans l'Aude

SOMMAIRE

14

Editorial

15

SE TESTER

Le PLAN DE PROFESSIONNALISATION
PERSONNALISE

L'APPRENTISSAGE

L'ESPACE TEST

17

SE RENCONTRER

18

REUSSIR

19

INNOVER

22-25

Ils nous racontent
LEURS PARCOURS
INSTALLATION

27

INTERVIEW

Arnaud Aribaud et Laurent poloni
Elus à la Chambre d'agriculture de l'Aude
Co-Présidents de la commission
Entreprises

28

BIEN TRANSMETTRE

C'est aussi bien installer



Hélène CHAMPRIGAUD
Chef du Pôle Entreprises

Les sujets abordés dans ce dossier de TERRES AUDOISES n°4 concernent directement l'avenir des agriculteurs audois puisque ces thèmes ont trait à l'accompagnement des exploitants et des exploitantes audoises tout au long de leur carrière.

Bien souvent l'on nous demande si pour être agriculteur il faut des diplômes : la réponse est non !!

Il y a de multiples façons d'être agriculteur et par conséquent de multiples façons de rentrer dans le métier ; bien sûr, si l'on souhaite obtenir des aides de l'État et de l'Europe des conditions sont posées par les financeurs mais l'on peut aussi créer son entreprise agricole sans aides.

Aussi, nous tenons à préciser que dans ce dossier l'expression « installation » désigne toutes les créations d'entreprise, qu'elles sollicitent les aides ou pas, afin d'aborder de façon exhaustive et globale l'ensemble des problématiques que rencontrent toutes les agricultrices et tous les agriculteurs.

Toutes les entreprises agricoles doivent franchir les mêmes étapes : accéder aux moyens de production, faire l'avance aux cultures, identifier le système économique viable... que l'on soit dans la continuité d'une exploitation familiale ou dans la création complète, la compétence du chef d'entreprise est primordiale.

Pour être agriculteur il faut donc de la terre, des compétences multiples (en mécanique, en physique, en chimie, en gestion, en commercialisation, en communication ...), des outils, de l'argent, investir, emprunter...

Pour rester agriculteur il faut maîtriser le projet économique, savoir le faire évoluer, résister face aux difficultés, se former, s'adapter sans cesse...

La compétence peut s'acquérir de multiples façons comme cela vous sera présenté dans le chapitre « se tester », l'accès aux moyens de productions va exiger de « se rencontrer » avec les propriétaires, les cédants, les banquiers, et « réussir » dépendra de nombreux facteurs tout au long de la carrière ...

La Chambre d'Agriculture de l'Aude a su conclure des conventions de partenariat avec les autres acteurs de l'accompagnement et avec des collectivités afin d'offrir à toutes les formes d'agriculture une réponse de qualité montrant par là même son engagement auprès de tous et toutes dans un grand souci d'équité.

Dans ce dossier, l'équipe de la Chambre d'Agriculture qui a en charge le conseil d'entreprise, la formation et la promotion des métiers va partager avec vous les réflexions issues de son expérience et de nombreux témoignages viendront en appui de ses réflexions.

Le monde agricole a son éducation, sa sécurité sociale, ses outils de régulation (SAFER, contrôle des structures), son organisation économique (coopération, crédit agricole), ses assurances... et dans chacun de ces secteurs des agriculteurs siègent dans les instances dirigeantes ...

Le succès des actions d'accompagnement pour la création d'entreprises, la transmission, l'apprentissage, la formation et la promotion des métiers est lié à un engagement fort de la profession agricole qui s'exprime dans les actions de la Chambre d'Agriculture.

Nous espérons que ce dossier permettra de mettre en évidence la richesse des parcours et le dynamisme de notre agriculture.

Contact Pôle ENTREPRISES
installation@aude.chambagri.fr
Tél : 04 68 11 79 27

Se tester

Créer une entreprise agricole, s'installer, demande de franchir de nombreuses étapes afin de pouvoir réussir pleinement. En avoir l'idée ne suffit pas et, si pendant longtemps la lignée familiale était la motivation première des candidats à l'installation, aujourd'hui les profils sont plus variés. Cette grande diversité induit des parcours différents mais avec toujours comme objectif de trouver la bonne combinaison afin d'aboutir à la réussite.

La première étape est donc de formaliser son projet, d'acquérir les compétences nécessaires puis de tester son projet afin de transformer l'idée, l'envie, en projet viable et vivable. La Chambre d'agriculture est un partenaire majeur dans cette étape car elle est capable de définir le parcours personnalisé de chaque projet grâce à l'expertise de ses agents et de ses nombreux partenaires.

Plusieurs chemins sont ouverts ...

LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ – PPP

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé consiste en la préconisation d'actions de professionnalisation (formations, stages d'application en exploitation agricole ou entreprise, etc...) jugées indispensables à la réussite de tout candidat à l'installation en agriculture.

C'est le Point Accueil Installation (P.A.I) qui accueille et informe les candidats à l'installation, puis selon la maturité du projet oriente vers le Centre d'Élaboration des Plans de Professionnalisation (C.E.P.P.P).

A partir de l'autodiagnostic remis au P.A.I, le rendez-vous est organisé avec un conseiller compétence et un conseiller projet pour formaliser le Plan de Professionnalisation Personnalisé (P.P.P) qui identifie les actions de professionnalisation au profil et au projet du candidat comme par exemple :

- **stages d'application** en exploitation agricole et stages en entreprises
- **actions visant à tester le projet agricole (espaces test)**
- **actions de formation** continue / parrainage
- **actions visant à l'obtention d'un diplôme** conférant la capacité professionnelle (apprentissage, enseignement agricole).
- **actions de conseil dans le choix du statut juridique de la future exploitation.**

Un stage collectif de 21 heures obligatoire pour tous les candidats fait partie intégrante du PPP. Le but du stage est de permettre aux candidats de repérer où sont les ressources nécessaires à la finalisation du projet d'installation.

Dans le cas où le porteur de projet souhaite solliciter la Dotation Jeune Agriculteur, son P.P.P devra être validé par le Préfet, l'installation devant intervenir dans les 2 ans après cette validation.



L'APPRENTISSAGE

Souvent décrié car mal connu, l'apprentissage est une voie de formation qui permet à un jeune d'être salarié dès l'âge de 15 ans révolus et de découvrir et d'apprendre un métier auprès d'un employeur tout en suivant une formation en Centre de Formation de l'Apprentissage en Agriculture (CFAA) pour d'obtenir une qualification.

En choisissant l'apprentissage, le jeune découvre le métier dont il s'est fait une idée, peut se rendre compte si celui-ci lui convient et a toujours la possibilité de se réorienter si cela ne correspond pas à ses attentes.

Grâce à ce système d'alternance, l'apprenti acquiert des compétences dans une branche qu'il a choisie et se forme auprès d'un Maître d'apprentissage qui lui consacre du temps et lui transmet son savoir-faire. Aujourd'hui, on peut entrer en apprentissage jusqu'à l'âge de 29 ans révolus et se former sur des niveaux de CAPA à Bac +5, ce qui permet aux personnes en reconversion professionnelle d'être au contact du terrain et d'acquérir une qualification dans le domaine qui les attire.

Un système qui allie Expérience & Compétence

En proposant des formations du CAPA à Bac + 5, en passant par le BPREA, l'apprentissage agricole dans l'Aude forme des salariés de la production et des futurs chefs d'exploitation, des conseillers agricoles et des cadres. On trouve des profils très différents chez les apprentis de l'agriculture : des enfants d'exploitants mais également des jeunes de tous horizons qui ont une passion pour tout ce qui touche à l'agriculture, aux animaux, à la nature, à l'environnement.



L'ESPACE TEST

L'Espace Test Agricole (ETA) est un dispositif permettant à des porteurs de projet de tester la viabilité et vivabilité de leur projet agricole en situation réelle, sur une période définie avant une installation effective. Réalisé de manière autonome et responsable, le test d'activité permet au porteur de projet d'évaluer son projet et sa capacité à le mener, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de la réorientation du projet.

Afin de contribuer au développement de l'agriculture bio

et locale dans l'Aude et lutter contre la déprise agricole, l'association « Graines de Paysans » a créé en 2012 le premier Espace Test Agricole (ETA) du département. A ce jour, Graines de Paysans met à disposition un foncier en zone péri-urbaine à Carcassonne dédié au maraîchage. Le Grand-Narbonne qui, dans le cadre de sa charte agricole, souhaite augmenter la production des produits locaux BIO en maraîchage et arboriculture, a pour objectif d'ouvrir son espace test début 2020 sur le domaine du Ribayrot acquis récemment.

Se rencontrer

Support de l'activité agricole, le foncier est déterminant pour permettre l'installation d'un agriculteur sur le territoire.

Il n'existe pas de modèle unique, chaque projet porte ses propres exigences pour l'accès à la terre. Ainsi, un projet en maraîchage nécessitera peu de surfaces mais sera exigeant quant à l'orientation, l'altitude, les capacités du sol ou la proximité de l'habitation. À l'inverse, un projet d'élevage nécessitera des surfaces importantes mais pourra être plus souple quant aux caractéristiques des terrains (altitude, éloignement...).

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) permet à tout porteur de projet viable – qu'il soit agricole, artisanal, de service, résidentiel ou environnemental – de s'installer en milieu rural. Les projets doivent être en cohérence avec les politiques locales et répondre à l'intérêt général.

Sur l'ensemble des départements, un réseau de conseillers expérimentés anime le Répertoire Départ Installation (RDI). Cette mission de service public confiée aux Chambres d'agriculture, assure un accompagnement à la transmission des exploitations agricoles. Les conseillers du réseau des Chambres d'agriculture proposent leurs services aussi bien lors de reprises d'exploitations individuelles que lors de la recherche d'associé(s) dans le cadre d'exploitations sociétaires.

Le Point Accueil Transmission de la Chambre d'agriculture est à la disposition des cédants pour

les aider à évaluer au mieux leur exploitation, identifier le profil du repreneur, rechercher les meilleures formes de transmission.

La rencontre est souvent un facteur d'enrichissement du projet agricole tout en étant le déclencheur pour trouver le foncier.

L'accès au foncier est bien la phase cruciale dans la construction d'un projet de création d'une exploitation agricole et pour faciliter les rencontres, les caves coopératives ont su initier des programmes d'accompagnement innovants en partenariat avec la Chambre d'agriculture.



Exemple de la cave coopérative la Vigneronne à Canet d'Aude

Afin de préparer son avenir, la cave coopérative la Vigneronne à Canet d'Aude, a sollicité un financement dans le cadre d'un appel à projets régional : "Ingénierie Territoriale 16.7 Volet Eau" bénéficiant d'un soutien de l'Agence de l'Eau et du Fonds européen FEADER. Il s'agit d'un programme d'actions sur deux ans construit autour de cinq axes avec pour objectifs majeurs la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et la transmission des exploitations. Ce projet, coordonné par la Chambre d'agriculture de l'Aude, implique tous les acteurs économiques, politiques et agricoles du secteur de la cave.

Dans ce cadre, le maintien du potentiel de production de la cave est intimement lié au renouvellement des actifs. Aujourd'hui, 45% des adhérents

ont plus de 55 ans. Pour répondre à une pyramide des âges élevée, la cave souhaite conserver un maximum de potentiel de production afin de maîtriser les coûts de production. De plus cela permet de réduire le développement des friches qui sont très préjudiciables pour le territoire (développement des ravageurs...). La Vigneronne s'est emparée de ce problème très tôt puisque depuis 2013 elle a permis la reprise de 101 ha et l'installation d'une dizaine de vigneronns. Afin de faciliter la reprise, la cave s'engage dans la mise en place d'un tutorat entre le repreneur et le cédant. Elle met aussi en place des avances de trésorerie destinées à couvrir l'absence de revenu la première année.

Réussir

Réussir son installation c'est un peu comme une recette de cuisine, il est nécessaire d'utiliser les bons ingrédients au bon moment afin de pouvoir au final avoir une garantie de résultat.

L'installation demande beaucoup de réflexion en amont.

Tout en négociant la reprise, l'achat ou le fermage avec les propriétaires, il est nécessaire de prendre en compte les coûts d'acquisition ou de location, les coûts induits liés au morcellement ou à l'éloignement, le dimensionnement, les caractéristiques agronomiques... et évaluer ainsi s'ils concourent à la viabilité du projet.

S'installer nécessite de se poser les bonnes questions et d'obtenir les réponses adéquates : les futurs installés n'ont pas tous le même bagage de compétences. Lors des rencontres, il faut aussi parfois sortir de l'image d'Épinal de l'agriculture, réexpliquer les bases, faire prendre du recul, voire parfois même ramener les pieds sur terre par rapport à l'idéal qui est projeté.

Afin d'être préparé le mieux possible, des formations peuvent être proposées en amont mais aussi en aval de l'installation notamment dans le cadre du Plan de Professionnalisation Personnalisé.

Savoir présenter son projet est une des clés de la réussite : il faut confronter son projet à de nombreuses personnes, afin d'avoir des regards différents et avancer. Cet exercice est d'ailleurs particulièrement apprécié lors du « stage 21 heures ». Autant d'échanges qui permettent d'identifier les points forts du projet, mais aussi ses points faibles ainsi que les opportunités.

Réalisation du Plan d'Entreprise et lien avec les partenaires (banques, CER...), conseil sur le montage du dossier lié au CFE : choix fiscaux, TVA, démarrage de l'activité, conseil lié au lancement de l'activité agricole. Au-delà des installations aidées, les conseillers d'entreprise accompagnent toutes les installations non aidées afin de valider la viabilité du projet.

Le conseiller d'entreprise, acteur clé de la réussite du projet d'installation

Définition des problématiques de l'exploitation et proposition de préconisations, le conseiller d'entreprise détecte et assure le lien avec les autres conseillers spécialisés.

De l'installation à la cessation d'activité, la Chambre d'agriculture accompagne au quotidien l'ensemble des étapes de la vie de l'entreprise. Optimisation et sécurisation sont les maîtres mots des conseillers qui suivent chaque année la gestion des exploitations.

Les conseillers d'entreprise, présent à la Chambre d'agriculture sont des professionnels capables d'aider tout au long de ses

démarches le porteur de projet.

Enfin, il faut avoir présent à l'esprit que l'installation n'est pas un but ultime mais le début d'une carrière dont la réussite va exiger beaucoup. Pour garder une longueur d'avance, il faut savoir se projeter et prévoir « le coup d'après ».

Le conseiller d'entreprise est un interlocuteur privilégié. Il est la personne ressource dans le suivi de l'exploitation. Pour chacune des questions, il apporte des réponses concrètes sur le suivi de l'activité, une aide à la décision et un chiffrage des nouveaux projets. Placé au cœur du dispositif il est en lien permanent avec les autres acteurs de la Chambre d'agriculture rendant ainsi plus fluide la démarche d'installation (CFE, conseillers juridiques, conseillers agricoles, formation...)

Le suivi dans le temps, grâce à un diagnostic et des préconisations chaque année, amène à des pistes d'amélioration : changement structurel, optimisation fiscale, optimisation juridique, changement des pratiques, conseil de gestion, anticipation des cessations et de la transmission de l'entreprise (gestion des comptes associés, maintien du capital...).

Autour de cette vision neutre et objective, les conseillers d'entreprise travaillent en collaboration avec l'ensemble des services de la Chambre d'agriculture pour être en capacité d'apporter le conseil spécifique à votre structure. Chaque exploitation est un cas particulier. L'adaptation est constamment nécessaire au développement du métier d'agriculteur.

Innover

Aujourd'hui, l'agriculture française doit faire face à de nouveaux besoins des consommatrices et consommateurs et attentes des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au défi majeur du changement climatique, de la raréfaction des ressources nécessaires à sa survie : écosystèmes en bonne santé, disponibilité de l'eau en qualité et quantité, qualité des sols, problème d'artificialisation...

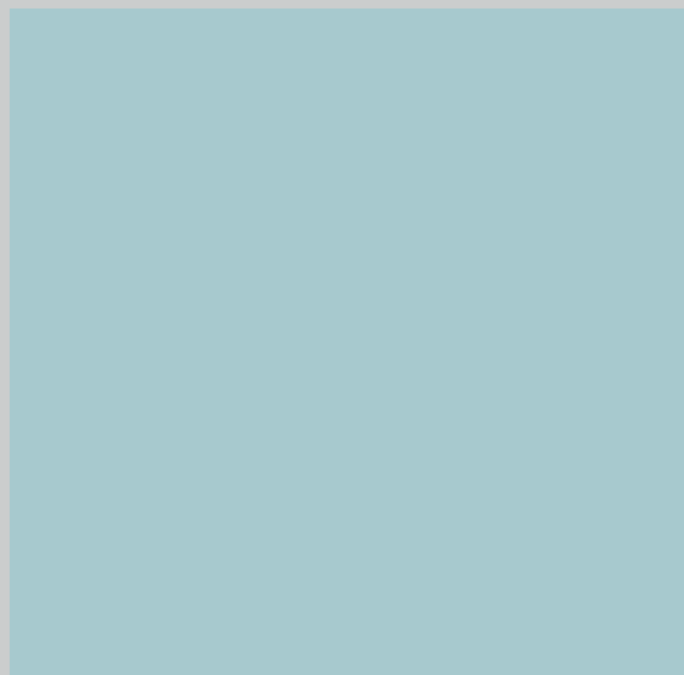
L'agriculture dispose de nombreux atouts dans ses territoires (des femmes et des hommes, des savoir-faire, des traditions, une diversité de terroirs...). L'objectif principal d'une installation réussie est d'assurer la viabilité et la pérennité de l'exploitation et de garantir un niveau de rémunération

satisfaisant à l'agriculteur.

Pour atteindre cet objectif, l'innovation en agriculture peut devenir un atout. Pour cela l'intégration dans des labels ou des filières reconnues (marque Pays Cathare, réseau Bienvenue à la Ferme, Marché des Producteurs de Pays...), la mise en place de nouvelles techniques de culture (Circuit BIO ou démarche HVE) et enfin la recherche de nouvelles productions, mode de commercialisation ou de nouveaux services (hébergement, restauration...) sont autant de pistes à explorer lors de la mise en place de son projet ou ultérieurement lors de la phase de développement.



Ils nous racontent ...





Leurs parcours INSTALLATION



Benjamin Cessot

"Ce n'est pas un monde fermé,
j'ai été bien accueilli"

PARCOURS

- **Thématique : installation hors cadre familial arboriculture et maraîchage**
- **Activité initiale hors agricole**
- **Reconversion - formation théorique en maraîchage**
- **Acquisition du foncier via le RDI en arboriculture**
- **Stage PPP « Tutorat » avec le cédant**
- **Installation hors DJA**

Initialement fraiseur sur machine à commande numérique, c'est la volonté de se reconverter vers un métier plus proche de la nature et le BIO qui le pousse à s'orienter vers le maraîchage correspondant au mieux à ses valeurs.

Après des premiers rendez-vous au Point Accueil Installation et à la Chambre d'agriculture, il est orienté vers un parcours « Jeune Agriculteur » mais qui s'est avéré non compatible avec son projet et ses objectifs.

Sans le niveau de la capacité professionnelle agricole (diplôme agricole de niveau 4) et ne pouvant pas reprendre une formation diplômante, il fait le choix de la formation continue et suit une formation théorique et en ligne à Belberaud en maraîchage afin de pouvoir notamment mettre en place le chiffrage du projet. En tant que porteur de projet accompagné dans le dispositif installation (PAI, PPP) VIVEA finance ses formations.

Pourtant c'est vers l'arboriculture qu'il va finalement se diriger grâce au RDI (Répertoire Départemental Installation) qui lui propose de rencontrer un agriculteur proche de la retraite souhaitant céder un champ de figuiers. Après un stage de plusieurs mois (financé dans le cadre d'une convention avec Pôle emploi) pendant lequel l'agriculteur cédant va l'accompagner et lui transmettre bien plus que son foncier, il est temps de se lancer dans l'aventure avec déjà des projets d'évolution en tête comme la production de produit transformés (confiture).

Le projet est bien lancé aujourd'hui et Benjamin n'a pas eu de difficultés majeures pour s'installer, même s'il regrette toutefois que s'installer peut ne pas être « fluide » et demande de nombreuses démarches administratives.

Artisan Taxi pendant 12 ans, elle a souhaité « changer de vie » et se rapprocher de ses deux passions, le terroir et le vin, tout en trouvant un équilibre de vie plus compatible avec ses aspirations. Forte de cette motivation sans faille, elle entame un parcours DJA et passe son BPREA à Narbonne. En lien avec son conseiller à la Chambre d'agriculture, elle se met en quête de terre afin de construire « son rêve ». En 2015, c'est un coup de foudre pour une exploitation à vendre du côté de Montlaur qui lui permettra de mettre en place son projet d'installation. Sur ce vignoble de 20 ha (5 ha en propriété et 15 ha en fermage) dont une grande partie est engagée à la coopérative de Fabrezan, il reste une parcelle de « vieux Carignan de plus de 100 ans d'âge » qui va lui permettre de produire son propre vin.

La suite n'est pas un long fleuve tranquille : gel proche de 100 % en 2016 et 2017, mildiou en 2018 (50 %) et gel partiel (1 ha) en 2019. Pourtant à chaque fois, du vin est produit et si on se réfère au nom des cuvées (L'obstinée, La Capricieuse) on se doute bien que ce n'est pas ces quelques aléas qui vont faire reculer cette optimiste acharnée.

La morale de cette histoire est que pour s'installer il faut être convaincu de son projet. Il faut tout envisager même les difficultés à venir. « Le parcours DJA est très encadré et permet de bien monter son projet ». Aujourd'hui, si dame nature le veut bien, ce sera la première année « normale ». Stéphanie Canguilhem n'a jamais baissé les bras, la cuvée 2019 sera la première d'une longue liste. Obstinée on vous a dit

Stéphanie Canguilhem

« Je voulais rester libre et autonome, je
faisais les vendanges chaque année depuis
longtemps et je suis amatrice de vin,
la viticulture s'est donc imposée comme
une évidence ».

PARCOURS

- **Thématique : viticulture**
- **Activité initiale hors agriculture**
- **Parcours DJA**
- **BPREA**
- **Acquisition de terres**
- **Exploitation en cave coopérative et cave particulière**

Juliette Watson

« J'ai vite compris que pour vivre de l'agriculture il me fallait construire quelque chose »

PARCOURS

- **Thématique : installation hors cadre familial Pépinière et arboriculture**
- **Activité initiale hors agricole**
- **BPREA arboriculture, diplôme agricole de niveau 4**
- **Stage de 6 mois dans le cadre du BPREA**
- **Installation dans le cadre du parcours « JA »**
- **Acquisition de terres avec une priorité « JA »**
- **Exploitation en pépinière fruitière et verger BIO**

Rien ne prédestinait Juliette Watson à l'agriculture. Après des études à «l'Institut des Etudes Politiques» à Strasbourg, c'est lors d'un voyage en Nouvelle-Zélande d'un an qu'elle choisit «d'orienter son travail vers la préservation de l'environnement» et intègre à son retour un master en management de l'environnement et développement durable. Mais, le monde professionnel associé à ses études ne lui convient pas. Avec son conjoint, elle s'installe dans la vallée du Rebenty à Marsa (petit Plateau de Sault dans la haute vallée) et profite du mouvement de diversification impulsé par les éleveurs du secteur vers l'arboriculture. Après avoir participé à quelques formations (taille de restauration des arbres fruitiers, greffage) son choix s'est orienté vers les arbres fruitiers et elle suit la formation du BPREA.

«Ce qui a été déterminant c'est le stage de 6 mois inclus dans la formation» effectué à la pépinière Burri à Brenac. Cela lui a permis de découvrir un métier, une passion : les variétés anciennes de fruits et un mode de vie respectueux de l'homme et de l'environnement.

Une opportunité d'acquisition de terres se présente, à Rodome. Par ailleurs, son maître de stage cherchait à réduire son activité en vue de son départ progressif à la retraite. Dans le prolongement du stage, un « tutorat » a alors permis de trouver un accord pour réduire l'activité chez l'un et accompagner le développement chez l'autre.

Après avoir suivi le parcours d'installation «Jeune Agriculteur» l'achat se réalise rapidement car elle est prioritaire grâce à son installation avec la Dotation Jeune Agriculteur. Elle débute en octobre 2008 avec une activité de pépinière fruitière et la plantation d'un verger.

Même si cela n'a pas toujours été simple, la passion et l'accompagnement ont permis une pleine réussite de son projet.

Issu d'une famille de viticulteurs, Jérémy Faure a débuté sa vie professionnelle comme géomètre à Marseille. Mais très vite le retour à la terre s'est imposé. Son père approchant de la retraite, la question de la reprise de l'activité familiale s'est avérée être une évidence. Après un premier contact avec la Chambre d'agriculture il a choisi de suivre le parcours « Jeune Agriculteur ». Afin d'avoir le niveau de formation requis pour ce type d'installation (capacité professionnelle : diplôme agricole niveau 4) il s'oriente vers la formation BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole) au lycée Charlemagne de Carcassonne en apprentissage sur l'exploitation familiale. Cette formation a été très constructive notamment grâce aux échanges avec les autres jeunes agriculteurs en formation permettant de mieux appréhender la réalité du terrain et la diversité des projets.

Aujourd'hui salarié de l'exploitation, la reprise se fera en fonction de l'avancement de la fin d'activité du père sous 2 à 3 ans. Cette période ne sera pas inactive puisqu'il vient de suivre une formation Haute Valeur Environnementale niveau 3 pour la mettre en œuvre sur l'exploitation.

Il estime être bien accompagné même si «le montage de projet est complexe et demande beaucoup de paperasse» ce qui selon lui est «un frein mais n'empêchera pas le projet de se mettre en place».

Jérémy Faure

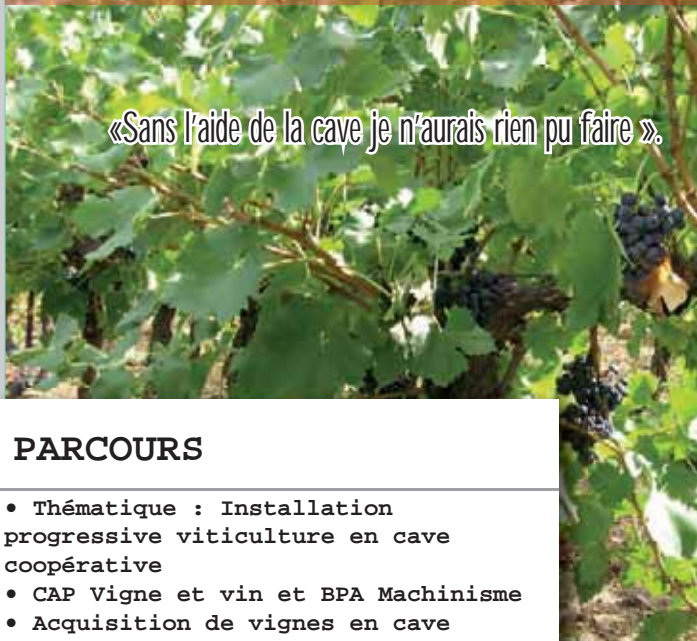
« La reprise l'activité familiale s'est avérée être une évidence »

PARCOURS

- **Thématique : installation cadre familial viticulture en cave particulière**
- **Activité initiale hors agricole**
- **Parcours installation JA**
- **Reconversion - Formation diplômante BPREA**
- **Salarié de l'exploitation en attente de transmission**
- **Formation HVE**



Grégory Dano



« Sans l'aide de la cave je n'aurais rien pu faire ».

PARCOURS

- **Thématique : Installation progressive viticulture en cave coopérative**
- **CAP Vigne et vin et BPA Machinisme**
- **Acquisition de vignes en cave coopérative (aide de la cave à l'installation)**
- **Inscription au CFE**
- **Dispositif Pass Installation Région Occitanie**

Grégory arrête l'école à 16 ans. Après plusieurs « job d'été » dans les vignes, il suit une formation en apprentissage afin d'obtenir le CAP Vigne et Vin à Limoux puis un BPA « Machinisme » toujours en apprentissage au lycée Charlemagne. Fort de ces connaissances techniques il trouve rapidement un emploi d'ouvrier viticole tractoriste en CDI et à temps plein.

Son ancien maître d'apprentissage lui propose l'acquisition de 2,45 ha de vignes sur la commune de Lauraguel et sur le secteur d'apport de la cave coopérative du Razès à Routier.

Après un passage au Point Accueil Installation, il est reçu au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la Chambre d'agriculture ce qui lui permet de préparer les formalités nécessaires à sa future inscription en tant qu'exploitant avec le statut de cotisant solidaire.

Après avoir mené les négociations avec une banque pour le financement de son achat de foncier, il peut signer l'acte d'achat et s'inscrire au CFE pour débiter son activité. La Cave coopérative joue un rôle très important dans l'installation en proposant des aides financières afin d'acquérir un minimum de matériel et débiter ainsi l'exploitation dans de bonnes conditions.

Aujourd'hui, en plus de son emploi d'ouvrier viticole, il exploite ses vignes. Mais son souhait est d'agrandir son exploitation afin d'atteindre une taille qui lui permette d'avoir le statut de chef d'exploitation et surtout qui lui permette d'en vivre.

Afin de conforter son début d'activité, il envisage de demander les aides du Pass Installation, dispositif proposé et financé par la Région Occitanie. La Chambre d'agriculture va continuer de l'accompagner dans ses démarches.

Fils d'agriculteurs, ses parents se sont installés dans les années 70 sur la commune d'Aunat, il obtient un BPREA par alternance en élevage à Pamiers. En 2009, suite à des problèmes de santé de ses parents, la reprise de l'activité s'avère nécessaire. Elle sera actée en 2011 suite au parcours DJA réalisé grâce à l'accompagnement de la Chambre d'agriculture.

L'élevage de jeunes bovins est une activité difficile, peu rentable, il fallait donc dès le début développer l'activité de la ferme ainsi que les circuits de distribution. En 2013 son épouse s'installe en production caprins lait qui va permettre à l'exploitation d'être plus autonome financièrement en créant ainsi un GAEC.

L'objectif principal étant l'autonomie, il fallait développer la commercialisation des animaux. En 2017, le BIOCIAM lance une réflexion afin de revaloriser une marque régionale « Tendre d'Oc » mise en sommeil depuis plus de 6 ans. A la suite d'une formation, 9 éleveurs audois décident de créer une association (l'association des éleveurs BIO de l'Aude) destinée à fournir de la viande sous la marque « Tendre d'Oc » aux magasins BIO ainsi qu'aux collectivités. Le développement de cette filière locale est un succès et permet aujourd'hui la commercialisation d'une à deux bêtes par semaine et contribue ainsi à la survie de l'activité élevage dans cette partie de la Haute-Vallée de l'Aude.

Fort de ce succès, la Région réfléchit au développement de la marque « Tendre d'Oc » à toute l'Occitanie.

C'est en chef d'entreprise que notre éleveur travaille aujourd'hui. Innover, rechercher en permanence le meilleur équilibre (financier, économique, environnemental...) sont les clés d'une installation réussie en 2019.

Daniel Bedos



« Innover, rechercher en permanence le meilleur équilibre »

PARCOURS

- **Thématique : élevage**
- **Parcours DJA**
- **Formation BP-REA en alternance**
- **Reprise familiale**
- **Développement en caprins lait et modification du circuit de distribution (marque Tendre d'Oc)**

Aude Bénédet



« s'ouvrir aux autres est la bonne voie pour réussir »

PARCOURS

- **Thématique : installation cadre familial élevage et diversification PPAM**
- **Activité initiale hors agricole**
- **Formation technique dans le domaine des PPAM**
- **Formation en gestion d'entreprise**
- **Intégration dans le GAEC Familial**
- **Commercialisation sous contrats et circuits courts**

C'est dans la grande distribution qu'elle travaille initialement pendant plus de 9 ans. Mariée à un agriculteur/éleveur, ce second salaire est indispensable à la vie de la famille. En 2015 après un « burn out » elle quitte son métier et prévoit de s'installer dans le GAEC familial en rachetant les parts sociales de sa belle-mère qui prend sa retraite. C'est une bonne opportunité pour renforcer la vente directe et diversifier l'activité de l'exploitation. L'objectif est d'assurer les revenus du foyer. Sur les conseils du chargé de mission PPAM et diversification de la Chambre d'agriculture, le projet va se fixer vers la culture des plantes à parfum aromatiques et médicinales.

Inscrite à Pôle Emploi et percevant des indemnités, cette période lui permet de préparer son installation. Elle élabore dans le cadre de son Plan de Professionnalisation Personnalisé un parcours de formation continue de façon à compléter ses compétences : gestion d'entreprise, stage 21 heures, techniques de production PPAM. En tant que porteur de projet, elle bénéficie du financement VIVEA pour ses formations.

Aujourd'hui associée dans le GAEC avec son mari, ils mettent en place les cultures de thym, de sarriette, d'origan, de lavande et de romarin. Pour financer en partie les plantations, ils mobilisent les subventions d'investissement de la Région Occitanie. La production est majoritairement commercialisée vers des entreprises de la filière BIO, mais ils gardent une petite quantité afin de compléter leur activité de vente directe.

De cette expérience, elle retiendra la nécessité de bien écouter les professionnels, et à ce titre la Chambre d'agriculture est une excellente porte d'entrée, afin de pouvoir affiner et finaliser le projet d'installation.

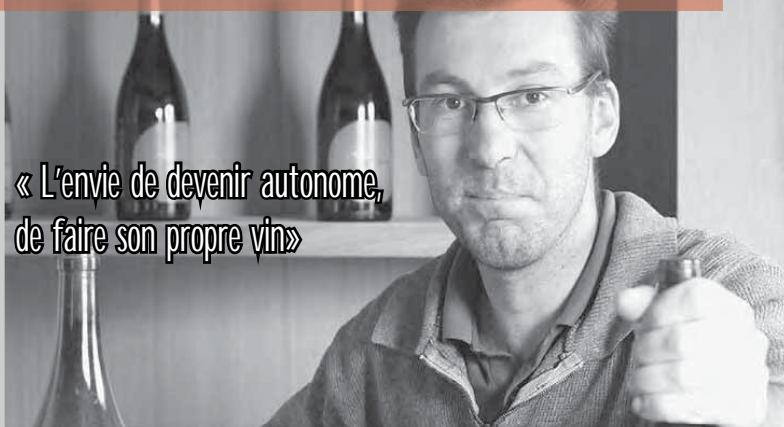
Né au cœur du Beaujolais, « dans les vignes », il décide après sa formation d'œnologue de partir découvrir le monde dont la Nouvelle-Zélande. De retour en France, il s'installe dans les Corbières avec son épouse et travaille comme responsable technique sur quatre domaines différents de la région. Petit à petit, l'envie de devenir autonome, de faire son propre vin se fait sentir. C'est en 2009 qu'il acquiert un petit domaine viticole sur la commune de Ribaute après avoir suivi le parcours d'installation DJA.

Tout d'abord l'acquisition de 3,5 ha se fera grâce à la mise en place d'un GFA (groupement foncier agricole). Ce système permet à des particuliers d'acquérir du foncier et d'être rétribués par une partie de la production au titre des intérêts. En parallèle à la viticulture, le projet comprend la rénovation d'un bâtiment afin de développer l'œnotourisme via des chambres d'hôte labellisées « Bienvenue à la Ferme ». L'activité viticole sera complétée par un nouveau GFA de 2,5 ha en 2013.

Depuis 2009, le domaine des Cascades ne cesse d'innover : truffière, oliveraie, brassage de bière « maison », houblonnière, potager, sont venus compléter l'activité viticole afin de pérenniser l'exploitation.

Aujourd'hui autonome grâce à leur capacité à innover, Laurent et Sylvie Bachevillier sont fiers du résultat et ne cessent de partager leur expérience avec passion.

Laurent Bachevillier



« L'envie de devenir autonome, de faire son propre vin »

PARCOURS

- **Thématique : viticulture, agritourisme, brassage, truffes, olives**
- **Activité initiale salarié agricole**
- **Parcours DJA**
- **Formation œnologue et capacité professionnelle**
- **Acquisition de terres via un GFA**
- **Exploitation en cave particulière et produits de la diversification**

Notre accompagnement



CRÉATION D'ENTREPRISE

- Emergence des projets d'installation
- PASS Installation : accompagnement technico-économique
- Emergence d'un projet d'installation et accompagnement technico-économique
- Installation Jeune Agriculteur : accompagnement technico-économique Plan d'entreprise
- Plan de Professionnalisation Personnalisé [PPP]
- Etude de faisabilité économique d'un projet agricole
- Le suivi de votre installation
- Le plan d'entreprise
- L'avenant au plan d'entreprise
- Assistance aux formalités du Centre de Formalités des Entreprises (C.F.E)

TRANSMISSION D'ENTREPRISES

- Point accueil transmission
- Inscription au Répertoire Départemental Installation

FORMATIONS

- Les questions à se poser
Envie de créer une activité agricole, de se reconverter dans l'agriculture ...
- Construire, chiffrer et évaluer la faisabilité de mon projet en agriculture
- Bien travailler ensemble (Famille - Associé)
- Transmettre mon exploitation et accompagner une installation : un projet qui se prépare

Pour bien commencer

- Calculer mon prix de revient
- Réussir ma commercialisation : stratégie commerciale et plan d'actions
- Construire mon projet oenotouristique



Retrouvez toute notre offre sur
www.aude.chambre-agriculture.fr/chambre-dagriculture/notre-offre-de-services/

Terres Audoises a demandé à Arnaud Aribaud, Président des Jeunes Agriculteurs de l'Aude et Laurent Poloni, tous deux élus à la Chambre d'agriculture de l'Aude et co-présidents de la Commission Entreprises, leur point de vue sur l'installation en agriculture de nos jours.



Arnaud Aribaud
Président des Jeunes agriculteurs de l'Aude



Laurent Poloni
Elu à la Chambre d'agriculture de l'Aude

S'installer aujourd'hui en agriculture est-il une perspective d'avenir ?

Arnaud Aribaud : L'installation est une période importante dans le lancement de notre carrière avec souvent beaucoup de questionnement. Aujourd'hui, l'agriculture Audoise est un secteur économique fort, performant et qui sait répondre à tous les marchés. Les agriculteurs sont aussi les créateurs des paysages merveilleux de notre département, ils contribuent ainsi à garder un département attrayant pour les touristes. De par son maillage territorial, l'agriculture est avant tout acteur de l'avenir de notre territoire.

Laurent Poloni : L'installation en agriculture a encore de l'avenir. Une partie de notre métier a pour fonction de nourrir les personnes donc tant qu'il y aura besoin de nourriture il y aura besoin d'agriculteurs.

Quels sont les enjeux en installation en 2019 ?

AA : L'installation est primordiale, nous devons faire le maximum afin

de préserver un nombre d'installations suffisamment élevé. Aujourd'hui, la pyramide des âges des agriculteurs du département est complètement inversée, il est nécessaire et important d'installer des jeunes en travaillant sur des productions à forte valeur ajoutée.

LP : Il n'y a pas plus d'enjeux en 2019 qu'il y en avait en 2018. Le but est d'installer dans de bonnes conditions en ne laissant pas de place au hasard et à la chance mais au contraire en essayant de tout anticiper.

Qu'est qui a changé en installation depuis la génération précédente ?

AA : Aujourd'hui l'installation est une démarche longue et demande beaucoup de formation. Etre agriculteur ne signifie pas que travailler la

terre et produire, mais on doit aussi être gestionnaire, mécanicien, commercial, cela demande d'avoir de nombreuses « casquettes » qui nécessitent beaucoup de compétences.

La surcharge administrative est aussi à prendre en compte et complique beaucoup l'installation.

LP : Le plus grand des changements est l'obligation d'avoir de multiples compétences. Il est bien loin le temps où l'on disait « si tu ne fais rien à l'école tu iras aux champs... » Maintenant c'est presque l'inverse. Pour preuve, le nombre d'exploitations où l'agriculteur a une formation d'ingénieur.



Bien transmettre, c'est aussi bien installer

Une cessation d'activité, que ce soit au bénéfice de son conjoint, de son enfant ou d'un tiers, demande à être préparée longtemps à l'avance. Il s'agit de se poser les bonnes questions pour réussir à transmettre son outil de travail, pour que celui-ci perdure après son départ.

Derrière la décision d'arrêter son activité agricole, il y a un double enjeu : cesser l'activité de chef d'exploitation et transmettre l'exploitation.

Pour réussir la transmission d'une exploitation, il est nécessaire de la préparer en amont, d'y réfléchir, d'en parler et de se faire accompagner pour dissiper les craintes.

>> CHEMINEMENT POUR UNE TRANSMISSION RÉUSSIE



❶ DÉCLARER son intention de cessation d'activité agricole (DICAA).

❷ S'INFORMER en réunion collective Quinzaine de la transmission
Contact Point Accueil Transmission (PAT)

>> SAFER

>> CFE

>> MSA RDI



❸ SE FORMER Grâce à la formation «Bien transmettre»

❹ SE CONSTITUER un réseau pour la reprise

Bouche à oreille

Voisinage

Coopératives

Lycée agricole



CFPPA

Organismes Professionnels Agricoles (OPA)

Répertoire des installations (RDI)

SAFER



Contact : Fanny Canet
04 68 11 79 97
pointinfo11@orange.fr

De l'horticulture à l'aquaponie à Castelnaudary

Marion et Mathias Legrand se sont installés à Castelnaudary en 2018 dans une ancienne serre horticole pour créer leur ferme aquaponique.

Cela faisait un certain temps que Marion cherchait à enclencher un virage dans sa carrière professionnelle afin de vivre de sa passion pour «le végétal et le comestible». Après une formation en hydroponie dans le Gers, elle part à la recherche d'un endroit pour s'installer dans l'est de Toulouse. Très vite les équipes de la Chambre d'agriculture lui présentent les serres d'un horticulteur en départ à la retraite sur la commune de Castelnaudary proposée dans le cadre du répertoire des installations. Ce lieu s'impose comme une évidence pour leur nouvelle activité. En y trouvant des infrastructures existantes et «un petit quelque chose d'indéfinissable» Marion et Mathias vont pouvoir s'installer et mettre en place leur projet en adaptant le schéma de culture aquaponique aux spécificités de la serre et en repensant l'ensemble du site afin de construire ce qu'ils avaient largement imaginé sur plan. Aujourd'hui ils exploitent la première ferme aquaponique de l'Aude et sont l'illustration parfaite de la nécessité de dialogue entre installation et transmission portée par les services de la Chambre d'agriculture.



L'aquaponie c'est quoi ?

L'aquaponie est le fait de cultiver des végétaux en symbiose avec des poissons. Les poissons produisent des déjections pleines d'ammonium qui sont transformées naturellement en nitrates par des bactéries. Les plantes consomment ces nutriments pour leur croissance et filtrent alors l'eau des poissons qui leur revient propre.



Le 13 novembre 2019, venez rencontrer des agricultrices et agriculteurs qui vous parleront de leur métier... sur 12 exploitations du département...

Agri'Tour 11 est une manifestation en direction des jeunes, des demandeurs d'emploi, des personnes en reconversion professionnelle, des personnes ayant un projet d'installation en agriculture ou un projet de salariat..., **organisée le mercredi 13 novembre 2019, de 9 h à 14 h par la Chambre d'agriculture de l'Aude et la Région Occitanie**, pendant la quinzaine de la transmission, pour valoriser le métier d'exploitant agricole, faire naître des vocations et apporter un éclairage sur les formations agricoles dispensées dans le département. Agri'Tour 11 se présentera sous la forme de circuits type « de ferme en ferme », organisés dans quatre territoires différents du département : Narbonnais-Minervois, Ouest Audois/Montagne Noire, Carcassonnais/Corbières et Limoux/Haute Vallée.

Chacun des circuits proposera des rendez-vous pour échanger sur les métiers de l'agriculture avec le chef d'exploitation, ses salariés, ses conseillers..., sur des fermes de productions différentes dont le mode de conduite permettra d'illustrer de façon positive les réalités modernes du métier d'agricultrice et d'agriculteur (utilisation matériel connecté, CUMA, service de remplacement, groupement d'employeurs...). Les départs et retours de chaque circuit se feront depuis un établissement d'enseignement agricole où les participants pourront rencontrer, sur l'espace stands, des conseillers de chaque structure partenaire et ainsi obtenir des informations sur l'apprentissage, les formations, l'installation, la transmission, le salariat... tout en dégustant des produits fermiers autour d'un buffet.

Pour plus d'informations sur l'événement : Contact :
Maryline PLANCHE – 04.68.11.79.28 – maryline.planche@aude.chambagri.fr

4 circuits pour rencontrer des agriculteurs et découvrir les métiers de l'agriculture, près de chez vous

Castelnaudary

- agriculture biologique, polyculture, production d'oignons
- exploitation grandes cultures avec diversification vigne et maraîchage

Labécède Lauragais

- éleveurs ovins sur la montagne Noire

Narbonne

- grandes cultures, asperges, artichauts, fraises
- vigneron, transformation de fruits et maraîchage

Saint-Marcel-sur-Aude

- poules pondeuses et volailles

Ouest-audois
Montagne
Noire

Carcassonnais
Corbières

Narbonnais
Minervois

Limoux
Haute Vallée

Villemagne et Lagrasse

- vigneronne, cave particulière et oenotourisme

Pradelles-en-Val

- élevage de bufflonnes, production de mozzarella, restauration

à Trèbes

- vigneron en cave coopérative

Espéraza

- vigneronne, éleveuse de bovins, de cochons, transformation à la ferme, agritourisme

Antugnac

- vigneron, producteurs de Blanquette et de vins

Brenac

- éleveuse d'ovins, de bovins, d'équins, vigneronne, transformation à la ferme

"Parce que rien ne vaut la parole de celui qui le vit au quotidien"

SUIVEZ L'ÉVÈNEMENT AgriTour11

f [Chambreagriculture.Aude](https://aude.chambre-agriculture.fr)

Retrouvez les informations sur <https://aude.chambre-agriculture.fr/gerer-son-exploitation/les-metiers-agricoles/agri-tour-2019/>

7 | MISSION D'EXPERTISE ET DE SUIVI DES ÉPANDAGES

L'épandage agricole des boues et des composts de boues de stations d'épuration représente la filière principale de valorisation de ces déchets en région Occitanie. Très tôt, les eaux usées des villes et villages ont été utilisées pour améliorer les productions agricoles grâce à l'eau et aux éléments fertilisants qu'elles contenaient. A la création des premières stations d'épuration, les boues produites ont donc été naturellement épandues sur les terres agricoles. Dans une logique de fertilisation raisonnée, le recyclage agricole des déchets organiques constitue pour les agriculteurs un moyen efficace et de moindre coût pour entretenir la fertilité des terres et nourrir les cultures. De plus, le retour au sol permet de compléter le travail d'épuration des stations en digérant la matière organique et en détruisant les micro-organismes pathogènes contenus dans les boues. Le sol est en effet un milieu très défavorable à ces micro-organismes aussi bien en surface (UV, sécheresse) qu'après l'enfouissement (concurrence des autres micro-organismes). Il s'inscrit enfin dans une logique de recyclage dans le milieu naturel et d'économie des matières premières à la base de la fabrication des engrais minéraux.

UNE ACTION SOUTENUE

Mises en place par les préfets et soutenues par la profession agricole, au travers des Chambres d'agriculture et des agences de l'eau, les Missions d'Expertise et de Suivi des Epandages (MESE) jouent le rôle d'organismes indépendants garantissant la sécurité de la filière épandage.

Poussé par une dynamique de réseau et fort des complémentarités spécifiques à chaque département, le réseau des MESE d'Oc, créé en 2016, est devenu un acteur majeur de la filière d'épandage.

L'utilisation des boues d'épuration en agriculture est avant tout soumise au respect d'une réglementation très stricte : des critères de qualité et d'innocuité, ainsi que des bonnes pratiques agricoles doivent être respectés. Le champ d'intervention de MESE concerne les boues urbaines (station d'épuration, lagune,

plateforme de compostage) ainsi que les boues et effluents industriels (fromagerie, conserveries, caves, distillerie...). Dans ce cadre, MESE a pour principales missions l'avis et l'expertise agronomique de tous les documents déposés en Préfecture concernant les épandages de boues en vue d'une conformité réglementaire. Elle est l'interlocutrice privilégiée des acteurs de la filière (collectivités, industries, bureaux d'étude, agriculteurs...) grâce à son rôle d'accompagnement et de conseil. MESE consolide l'ensemble des données des plans d'épandage du département, ce qui permet également d'aller vers une harmonisation des pratiques au niveau régional.

Le réseau des MESE propose des outils d'aide à l'expertise pour sécuriser au mieux les épandages et renforcer la filière (guides méthodologiques, fiches méthodes de prélèvement des boues).

DANS L'AUDE EN 2017

Épandage agricole de boues

162 T MS DE BOUES

ISSUES DE 14 STATIONS

Surfaces épandues

125 HA, SOIT 18 COMMUNES ET

17 AGRICULTEURS CONCERNÉS

Contact :
Stéphanie RUBIO
04 68 11 79 77
stephanie.rubio@orange.fr



Retrouvez les vidéos réalisées sur la Journée d'échanges multi-acteurs sur la valorisation agricole des boues urbaines sur notre chaîne YouTube Chambre d'agriculture de l'Aude

**CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE L'AUDE**

**PARTENAIRE DES ENTREPRISES
AGRICOLES ET DES ACTEURS
DES TERRITOIRES**



**DES PRESTATIONS
CERTIFIÉES POUR
LA RÉUSSITE DE
VOS PROJETS**

- CONSEIL
- FORMATION

**UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !**

**AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762**

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

L'écoute

proche pour mieux vous comprendre

La réactivité

pour que vous gardiez une longueur d'avance

L'efficacité

des prestations pertinentes au bon moment

L'expertise

une large palette de compétences

La clarté des informations

pour une relation en toute confiance

L'éthique

des valeurs pour le respect de vos intérêts

TERRES Audoises

Le magazine de la Chambre d'agriculture de l'Aude

PUBLICATION

Chambre d'agriculture de l'Aude
ZA de Sautès à Trèbes - 11878 CARCASSONNE Cedex 9
Tél : 04 68 11 79 79 - services.generaux@aude.chambagri.fr
Directeur de publication : Philippe Vergnes
Rédacteur en chef : Marie-Hélène Forest

Ont participé à la rédaction de ce numéro :
S. Cailmail, Nathalie Mailhac, Claude Descous, Bruno Peyras
Alain Champrigaud, Ana Gonzalez-Alamo, Hélène Champrigaud,
Isabelle Page, F. Mesnata, M. Dulais, F. Rozis

Sous la Coordination de : Stéphane Cailmail - Sandrine Galy
Conception Graphique : Sandrine Galy
Crédit Photos © Chambres d'agriculture



2646-0335

ISBN